

**William Gasparini**

Université de Strasbourg, Equipe de recherche en sciences sociales du sport

## **Immigration et discrimination dans le sport**

### **Les catégories à l'épreuve du terrain**

« *L'immigré, c'est avant tout son corps, sa force corporelle et sa présence par son corps biologique différent des autres corps* »

Abdelmalek Sayad<sup>1</sup>

Hormis dans le travail et les situations ordinaires d'interaction sociale auxquelles sont confrontés les migrants, le corps de l'immigré est aussi sollicité, vu, commenté et jugé dans l'univers de la pratique sportive. Des buts de Rachid Mekloufi<sup>2</sup> à ceux de Luis Fernandez<sup>3</sup> et de Zinedine Zidane, les exemples français ne manquent pas pour attester de l'enchantement que provoque le « corps-diaspora » de nos excellences sportives. Mais les succès visibles enferment aussi les populations originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne dans les métiers qui font appel au don et au talent naturels (sport et musique notamment) et non à des qualités intellectuelles. La naturalisation des capacités sportives des « immigrés » renvoie ainsi à du racisme car il n'existe aucune propriété physiologique spécifique chez les athlètes noirs ou de qualités intrinsèques supérieures chez les sportifs issus de l'immigration.

Au cœur du spectacle des champions, les réalités parfois râpeuses de l'immigration (discriminations dans l'accès à certains clubs, racisme dans les stades, sport « entre soi »)

---

<sup>1</sup> *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999, p. 301.

<sup>2</sup> Joueur professionnel algérien d'abord à l'AS Saint-Etienne dans les années 1950, puis en équipe de France et enfin dans l'équipe du FLN, Rachid Mekloufi symbolisait tout à la fois le football professionnel en France et la révolution en Algérie – Voir Lanfranchi Pierre, « Mekloufi, un footballeur français dans la guerre d'Algérie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°103, juin 1994, pp. 70-74.

<sup>3</sup> Né en 1959 à Tarifa (Espagne), Luis Fernandez a joué en Première Division au Paris-Saint-Germain (1978-1986), au Matra Racing Club de Paris (1986-1989) et à Cannes (1989-1992) ; il a été international à soixante reprises de 1982 à 1992.

semblent miraculeusement s'inverser : tout n'est que réussite du creuset français, dans l'admirable conjugaison des pluralités de la nation. En réponse à la fragmentation des communautés nationales annoncée ou constatée dans de nombreux pays européens, le sport a souvent été présenté comme un puissant ciment ou du moins comme un modèle d'intégration pour des populations issues des immigrations et pour les « jeunes des cités ».

Pour le Ministère des Affaires étrangères « les jeunes issus de l'immigration trouvent dans le sport un encadrement, une hygiène de vie et des règles, une identification avec un quartier ou une cité. Ils peuvent également y rencontrer la réussite, et il y a de plus en plus de jeunes issus de l'immigration parmi les sportifs professionnels »<sup>4</sup>.

Maintes fois entendus dans les médias<sup>5</sup> et les communications politiques, les discours sur l'intégration des populations immigrées par le sport et, plus particulièrement, des jeunes français d'origine maghrébine ou de confession musulmane, nous « parlent » presque trop facilement, produisant ainsi un « effet de réel »<sup>6</sup>. La médiatisation du sport de haut niveau a certainement donné corps à cette croyance. Lorsque l'équipe de France de football a gagné la Coupe du monde en 1998 puis le Championnat d'Europe en 2000, de nombreux journalistes se sont écriés « L'Equipe de France de football, c'est l'histoire raccourci d'un siècle d'immigration ». Ainsi a-t-on installé l'idée que la France aurait, tout au

---

<sup>4</sup> Site internet du Ministère des Affaires Etrangères (2007) : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

<sup>5</sup> Depuis le début des années 1990, nombre de journaux mettent en avant l'effet bénéfique du sport dans les banlieues. Voir par exemple les articles du *Monde* : « Banlieues : la prévention par le sport », 1<sup>er</sup> août 1991 ; « Les banlieues, l'autre vainqueur de la Coupe du monde », 16 juillet 1998.

<sup>6</sup> Barthes Roland, « L'effet de réel », *Communications*, n°11, 1968, pp. 84-90.

long du XX<sup>e</sup> siècle, *naturellement* intégré grâce au sport des hommes issus des différentes vagues d'immigration. On remarque aussi que la publicité commerciale des équipementiers utilise largement les particularités ethniques de ces figures de la réussite afin de toucher des publics très « diversifiés »<sup>1</sup>.

Ces discours sont ainsi largement confortés en retour par les sondages d'opinion<sup>2</sup> et les images de sportifs de haut niveau issus de l'immigration de plus en plus présents à la télévision. Si l'on s'en tient à l'étude de ces sportifs vedettes, on pourrait effectivement conclure à l'efficacité du rôle « assimilateur » du sport : les exemples de Zinedine Zidane, Abdelatif Benazzi, Brahim Asloum, Nicolas Anelka, Ladjî Doucouré, Mehdi Baala et d'autres (notamment dans le football, le basket, les sports de combat, les courses d'endurance) nous montrent qu'à la différence de la culture, de l'économie ou de la politique, le sport semble pouvoir fonctionner comme un ascenseur social. Mais cette réussite ne masque-t-elle pas une autre réalité : les discriminations vécues sur les terrains par de jeunes footballeurs ou encore les sévères désillusions de nombres d'aspirants-sportifs professionnels issus de l'immigration ?

On le voit, comme toute croyance, celle du sport intégrateur atteste d'une efficacité symbolique car elle se fonde sur des figures de la réussite. Mais les exemples de racisme dans le football montrent aussi que, malgré le « métissage » et le « multiculturalisme sportif » annoncés dans les discours tant médiatiques que politiques, il existe des discriminations ethniques dans le sport. Pourtant, de nombreux sportifs avouent qu'il y a moins de racisme dans le sport que dans la plupart des autres situations sociales. Ce point de vue est partagé

par Lilian Thuram, ancien footballeur professionnel, international et champion du monde (1998), Membre du Haut conseil à l'intégration (France) et Président de la « Fondation Lilian Thuram. Education contre le racisme » : « dans le sport, comme les gens entrent en contact, apprennent à se connaître, du coup, les préjugés s'estompent. En ce sens, le football est un formidable moyen d'intégration. Ceci est évidemment moins vrai dans la société, où l'on ne se rencontre pas toujours et donc les préjugés ne tombent pas. Le football ne résout pas tous les problèmes de la société mais il permet la rencontre et fait passer des messages positifs dans la lutte contre le racisme et l'acceptation de l'autre. Je suis d'ailleurs surpris que les gens pensent que le sport contribue au racisme. Si le sport est une confrontation, il est une confrontation amicale. Je pense qu'il y a moins de discrimination dans le sport que dans la société. C'est la performance qui compte avant tout, pas les couleurs de la peau »<sup>3</sup>.

La rupture avec les catégories construites par les acteurs du sport, les journalistes et les essayistes nécessite ainsi une confrontation au terrain et notamment une analyse de la pratique sportive « ordinaire », loin des effets du champ politique tendant soit à valoriser le « multiculturalisme sportif » dans le sport de haut niveau soit à mettre en exergue le « communautarisme sportif »<sup>4</sup>. Cet article a donc pour objet d'approcher sociologiquement la question des discriminations dans le sport en discutant, à partir d'exploitations secondaires d'enquêtes, la pertinence des catégories savantes et pratiques mobilisées pour rendre compte de ce phénomène.

### **L'espace sportif : entre inclusion et discriminations**

Le sport présente un paradoxe. Pratique populaire et volontaire, il accepte tout le monde quelle que soit l'origine culturelle et nationale. Le sport peut dès lors être considéré comme un espace de non discrimination. Mais à l'inverse,

<sup>1</sup> Noiriël Gérard, « "Color blindness" et construction des identités dans l'espace public français », in Fassin Didier, Fassin Eric (dir.), *De la question sociale à la question raciale. Représenter la société française*, Paris, La découverte, 2006, pp. 158-174.

<sup>2</sup> Depuis 2000, un certain nombre de sondages (SOFRES, Eurobaromètre, TNS Direct), commandés par des institutions, magazines sportifs et associations de promotion du sport, confortent l'idée que la pratique régulière d'un sport permet à un jeune des quartiers difficiles de mieux s'en sortir et constitue un facteur important d'intégration sociale.

<sup>3</sup> Extrait d'entretien du 18/09/2009.

<sup>4</sup> Voir à ce sujet Gasparini William, « Le sport, entre communauté et communautarisme », *Diversité (Ville Ecole Intégration)*, n°150, 2007, pp. 77-83.

le sport de compétition peut aussi se voir comme une pratique de différenciation à partir du moment où il sépare et hiérarchise les sportifs selon leur niveau de pratique. Cependant, cette exclusion des « moins bons », qui peut paraître comme une « discrimination » produite par l'épreuve sportive, ne se réalise pas *a priori* à partir de critères sociaux, de naissance, de religion ou de « race ». Ce constat est d'autant plus vrai que le règlement impose une égalité de traitement en créant des catégories d'âge, de poids, de niveau, permettant ainsi que « le meilleur gagne » quelle que soit sa couleur de peau. Selon l'idéologie sportive, la performance s'impose comme une épreuve de justice dans les sociétés démocratiques postulant une égalité fondamentale des individus<sup>1</sup>. Le sport serait donc un espace de justice « par essence » et le lieu par excellence de l'intégration de tous les sportifs, quelle que soit leur culture ou leur origine nationale. La tradition sportive humaniste de type « coubertinien » présente en effet le sport de compétition comme un espace de rencontre d'athlètes provenant d'horizons différents (géographique, culturel, religieux et social) qui se mesurent physiquement dans un cadre réglementaire, institutionnel et éthique partagé, formant ainsi une « communauté sportive ». Ainsi, dans le sport, chacun laisserait au vestiaire son appartenance et son particularisme et se présenterait dans le stade ou le gymnase sous les traits du sportif neutre.

Largement répandue, cette idée d'un sport à la fois lieu de brassage des cultures et espace d'intégration nationale s'est vue récemment confirmée par les résultats d'un sondage européen. Commandité par la Commission en 2004, il annonce que 64% des citoyens de l'Union voient dans le sport un moyen de lutter contre les discriminations<sup>2</sup>. Pour le Conseil de l'Europe aussi, le sport apparaît comme un « facteur d'insertion, de participation à la vie sociale, de tolérance et

d'acceptation des différences » (mai 2003). Cette pétition de principe relaie nombre d'articles de la Charte européenne du sport (1992), qui non seulement rappelle le droit d'accès au sport pour tous (inscrit dès 1975 dans la 1<sup>ère</sup> Charte européenne du sport pour tous), mais insiste encore sur la nécessité de maintenir le sport exempt de tout type de discrimination fondée sur la religion, l'appartenance ethnique, le sexe ou les opinions politiques. En 2007, les principales intentions de cet universalisme sportif européen se verront une nouvelle fois entérinées par la Commission européenne, au travers du « Livre blanc » sur le sport. Pour chaque pays de l'U.E., celui-ci propose de développer des actions visant « l'inclusion sociale par et à travers le sport » ainsi que la lutte contre le racisme et la violence dans les stades et sur les terrains de football.

Cependant, l'épreuve de la réalité met à mal ces principes éthiques et ces recommandations européennes<sup>3</sup>. En effet, du fait de leur appartenance réelle ou supposée à un groupe ethnique ou national particulier, certaines catégories de sportifs et de supporters sont victimes de racisme et de discrimination, mettant ainsi à jour le paradoxe du sport. Par ailleurs, tout comme la place des activités sportives ordinaires dans les modes de vie des populations immigrées et issues de l'immigration demeurent relativement mal connues (du fait notamment de la relative pauvreté des données statistiques sur le sujet), les discriminations ethniques dans le sport sont tout aussi mal appréhendées. Etymologiquement, discriminer consiste à distinguer. Mais toute forme de différenciation entre un individu et un autre, ou entre un groupe et un autre, ne constitue pas en soi une discrimination : les différenciations deviennent « discriminatoires » lorsque la sélection est opérée selon des critères illégitimes ou illégaux. En effet, discriminer, c'est traiter différemment des personnes placées dans des situations comparables, en se fondant sur un ou des critères prohibés par la

<sup>1</sup> Voir Ehrenberg Alain, *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.

<sup>2</sup> Eurobaromètre Spécial 213, *Les citoyens de l'Union européenne et le sport*, sondage commandité par la Direction générale de l'éducation et de la culture et coordonné par la Direction générale Presse et communication, Commission européenne, novembre 2004.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet les contributions des jeunes chercheurs européens dans Gasparini William, Talleu Clotilde (dir.), *Sport et discriminations en Europe*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe (coll. Pratiques et politiques sportives), à paraître en 2010.

loi. Cependant, les travaux des sociologues indiquent que la discrimination peut aussi être subjective et ressentie. D'après les sondages Eurostat, le sentiment de discrimination serait plus répandu que la discrimination elle-même. Ainsi, dans les situations de travail ou de loisir, l'étude de la discrimination suppose nécessairement un double regard (objectiviste et subjectiviste) et une vigilance du chercheur.

Si l'on considère la discrimination comme le fait de séparer un groupe humain d'un autre (ou des autres) en ne lui accordant pas les mêmes droits, plusieurs formes de discrimination peuvent être observées dans le domaine des activités physiques et sportives : en fonction de l'apparence corporelle, selon le sexe, l'âge, l'ethnie ou l'origine nationale, l'origine sociale, la religion, la position dans l'espace géographique. Malgré des variations, la discrimination dans le sport se réalise très souvent sur les « stigmates »<sup>1</sup> comme les marques, signes extérieurs d'étrangeté ou de différence (couleur de peau, langage, corpulence, genre...). Distinguer la volonté de discriminer (l'action de discriminer dans l'accès aux clubs sportifs, les stades...) et le sentiment d'être victime de la discrimination qui peut être vécu avec plus ou moins d'intensité selon les personnes et les communautés (étrangère, homosexuelle...) permet aussi d'éviter l'amalgame. Par ailleurs, les discriminations sont très souvent cumulatives, les premières victimes de ce cumul étant les migrants de type économique (et notamment les femmes), malgré les discours communément partagés sur la réussite par le sport des immigrés.

La confusion entre racisme et discrimination est une problématique fréquente dans le débat avec les acteurs du phénomène discriminatoire. En effet, on peut discriminer sans être raciste. Le racisme se fonde sur deux dimensions : d'une part, l'infériorité des personnes suivant leur appartenance à des prétendues races différentes ; d'autre part, la spécificité intellectuelle, physique, affective des personnes de « races » différentes. Ainsi, il est fréquent d'entendre que les « Noirs sont doués pour le sport ». Dans ce cas, il s'agit

d'une opinion raciste mais qui n'empêche pas le recrutement des « Noirs » dans les clubs sportifs.

En France (à la différence des pays anglo-saxons et notamment des États-Unis), les discriminations raciales ou ethniques dans le sport sont très peu analysées. En effet, la situation des minorités noires et la tradition sociologique de traitement des questions raciales – les *Racial Studies* – ont créé les conditions d'une attention déjà ancienne portée à ces phénomènes dans les pays anglo-saxons. Dès la fin des années 1960, les premiers travaux américains décrivent clairement l'exclusion et l'exploitation des Noirs dans le sport et contestent la croyance selon laquelle le sport serait épargné par le racisme, permettrait une mobilité sociale et, plus généralement, favoriserait l'intégration sociale des Noirs. Dans le même temps, la croyance d'une supériorité athlétique des Noirs se développe tant dans la communauté noire que chez les « blancs »<sup>2</sup>. Toutes ces études contribuent finalement à racialisier les questions sociales mais auront aussi tendance à influencer les chercheurs européens.

À la différence des États-Unis, en France, nous avons peu de données sur les discriminations dans le sport selon les origines ethniques et les couleurs de peau du fait d'une tradition républicaine d'intégration et de l'interdiction d'introduire des statistiques « ethniques » dans les recensements de population. Ce n'est que dans la seconde moitié des années 1990 que le paradigme de l'ethnicité a fait son entrée dans les travaux empiriques français, entre autres à propos de l'école puis dans l'action publique, après la reconnaissance officielle des discriminations par le gouvernement en octobre 1998. Pourtant, si l'on observe de près non seulement le sport d'excellence mais aussi la pratique sportive ordinaire et amateur en France, on remarque que les pratiquants originaires d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb sont présents dans certains espaces sportifs (les sports d'endu-

<sup>1</sup> Au sens d'Erving Goffman, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975.

<sup>2</sup> Voir Coakley Jay, « Sport, questions raciales et ethnicité », in Ohl Fabien (dir.), *Sociologie du sport. Perspectives internationales et mondialisation*, Paris, PUF (coll. Pratiques physiques et société), 2006, pp. 89-103.

rance, de vitesse et de force, le football) et absents dans d'autres (les sports instrumentés et appareillés –ski, sports de voile, automobile – ou historiquement « bourgeois » : tennis, danse, escalade, équitation).

### Des discriminations dans le football

La surexposition médiatique du football rend les actes racistes d'autant plus visibles. Le site Internet du réseau *Football against racism in Europe* (FARE)<sup>1</sup> en recense quasi quotidiennement à travers l'Europe, et pas uniquement dans les tribunes. Dernier exemple en date, le 6 janvier 2009, le milieu de terrain d'Oxford United, Sam Deering (21 ans), qui s'est cassé la jambe, a déclaré sur Facebook que les infirmières qui s'occupaient de lui étaient des « sales Pakis » (Pakistanaises).

« La manière dont des joueurs de football noirs sont accueillis dans certains stades européens (des supporters leur lancent des bananes en poussant des cris gutturaux, manière de les assimiler à des singes et de les placer en dehors de l'humanité) rappelle que le temps des zoos humains n'est pas si lointain », écrit Pap Ndiaye dans son dernier ouvrage « La condition noire. Essai sur une minorité française »<sup>2</sup>. Refus de la différence, peur de l'autre, repli sur soi... Les quelques rares enquêtes signalent des actes racistes dans le monde du football tant professionnel qu'amateur.

En 2004, la LICRA a lancé une enquête nationale sur les dérives racistes dans le sport en s'adressant à un panel de 589 communes françaises<sup>3</sup>. Il en ressort que le football est toujours le sport le plus exposé : plus de 90% des actes racistes constatés dans le sport le sont dans le monde du ballon rond. 40% des municipalités disposant d'un club de football professionnel ont retourné le questionnaire. Plus de 25% ont signalé des actes racistes au cours de la saison 2005-2006 de Ligue 1/ Ligue 2. Au fil des enquêtes, les langues aussi se délient. En 2004-2005, une seule ville avait eu

le courage d'aborder la question du racisme dans le football professionnel. La dénonciation systématique de ces dérives associées au renforcement de l'arsenal législatif indique que le racisme dans le football professionnel devient donc un sujet moins tabou, même si l'idée commune de dire « qu'il existe chez les autres et non chez soi » perdure. Toutefois, la LICRA ne conclut pas à une forte baisse des exactions racistes mais à un déplacement de ces violences dans des lieux moins surveillés et/ou dans des divisions inférieures. Ainsi, pour la saison 2006-2007, plus de 450 actes racistes sur les terrains de football amateur ont été recensés par les municipalités ayant répondu au questionnaire. Mais les résultats confirment aussi l'inquiétude des communes, face au phénomène qu'elles qualifient de « repli communautaire » au sein des structures sportives : 17% d'entre elles notent une réelle augmentation du phénomène. Fait nouveau, certaines témoignent d'une discrimination à l'entrée de leurs clubs : « si vous n'êtes pas de la communauté, vous ne pouvez pas pratiquer ».

Enfin, 20% des municipalités observent des tensions exacerbées entre les équipes urbaines et les équipes rurales, témoins d'une fracture entre ces deux milieux. Le fait que d'un côté on retrouve des populations où la mixité est forte et d'un autre des populations où les minorités sont sous-représentées est fréquemment une source de conflit.

Au-delà d'un constat partagé de la réalité du brassage culturel (et du *satisfecit* proclamé), de récentes enquêtes révèlent des affrontements « intercommunautaires », verbaux ou physiques, qui tendent à se multiplier un peu partout en Europe. En France, ils ont été observés sur des terrains de football dans de nombreux territoires, où des équipes de campagne se frottent à des clubs « métissés » venus des cités de la ville voisine. Une récente enquête sur le football en Saône-et-Loire publiée dans *Le Monde* (27/04/2007) relate les tensions fréquentes lors des rencontres opposant clubs des cités et clubs des campagnes, entre communautés qui ne se côtoient guère que sur les terrains de sport. L'exemple du match au cours duquel s'affrontent les joueurs « blancs » de l'US Saint-Germain (petit

<sup>1</sup> FARE (Football Against Racism in Europe) est né en février 1999 à Vienne, à l'initiative de groupes de supporters européens, militants antiracistes.

<sup>2</sup> Ndiaye Pap, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris Calmann-Lévy, 2008.

<sup>3</sup> LICRA, *Racisme dans le sport. Enquête au cœur des communes françaises*, juillet 2007.

bourg de la Bresse bourguignonne) et ceux « bronzés » de l'association chalonnaise de football met à jour l'existence de deux mondes populaires séparés. La France « éternelle », blanche, rurale, sûre de sa place et de son rang, contre une France citadine et multiculturelle, ayant acquis la certitude d'être mal-aimée dans ce terroir. Deux communautés qui s'ignorent et qui n'ont que peu d'occasions, en dehors des matchs de football, de confronter leurs manières d'être et de vivre. Ce fait n'est pas nouveau car tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, de très nombreux immigrés anonymes et amateurs ont été exclus de certains sports et sont restés à la porte des clubs, alors que d'autres se sont regroupés par nationalités pour constituer des clubs à base communautaire<sup>1</sup>. Si l'on observe le rapport au sport des « originaires » de Turquie (une des immigrations les plus récentes), on remarque dans le football une tendance au regroupement sportif sur une base nationale. Une enquête comparative réalisée en Alsace et dans le Bade-Wurtemberg (land d'Allemagne à proximité de l'Alsace) nous montre que la discrimination sportive « ordinaire » associée à la forte conscience identitaire des migrants Turcs se traduit, pour nombre d'entre eux, par ce que les chercheurs et les travailleurs sociaux désignent de plus en plus fréquemment sous l'expression de « repli communautaire », y compris dans le domaine sportif<sup>2</sup>.

### Les immigrés turcs à l'épreuve de la discrimination

En France comme en Allemagne, les joueurs et les dirigeants originaires de Turquie

<sup>1</sup> Beaud Stéphane, Noiriel Gérard, « L'immigration dans le football », *Vingtième siècle*, n°26, 1990, pp. 83-96 ; Gastaut Yvan (coord.), « Sport et immigration : parcours individuels, histoires collectives », *Migrance*, n°22, 2003 ; Favero Jean-Pierre, *Immigration et intégration par le sport. Le cas des immigrés italiens du bassin de Briey (fin XIX<sup>e</sup> siècle-début des années 40)*, Paris, L'Harmattan (coll. Espaces et temps du sport), 2008.

<sup>2</sup> Gasparini William, « Les associations sportives turques d'Alsace : regroupements communautaires et échanges sportifs », *Migrations société*, vol. 19, n°110, mars-avril 2007, pp. 81-95 ; Gasparini William, Weiss Pierre, « La construction du regroupement sportif "communautaire" : l'exemple des clubs de football turcs en France et en Allemagne », *Sociétés contemporaines*, n°69, 2008, pp. 73-99.

se plaignent d'une certaine forme de discrimination, surtout lorsqu'ils rencontrent des équipes de petits villages. Le regard porté par les joueurs ou les dirigeants des autres clubs semble façonné par des stéréotypes diffusés par les médias français et allemands qui participent au renforcement du sens commun sur le caractère « rude », « physique » et « sournois » des footballeurs turcs<sup>3</sup>. A l'occasion du meurtre d'un joueur de football d'origine turque sur un terrain à Aspach-le-Bas (Haut-Rhin) le 21 juin 2005, le quotidien *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* n'a pas hésité à informer d'emblée le lecteur de l'origine turque de la victime et de citer l'affrontement avec un joueur « appartenant à la communauté maghrébine ». En 2006, après l'assassinat (largement médiatisé) d'une jeune femme abattue par son frère parce qu'elle vivait à l'occidentale dans le quartier berlinois de Kreuzberg, on a aussi pu entendre fuser sur les terrains allemands des « Schwesternmörder » (« Tueurs de sœurs »). Un dirigeant du club allemand de Lahr raconte : « Les politiques nous disent que la discrimination, c'est terminé, mais ce n'est pas vrai quand on a un prénom turc ! [...]. Les joueurs adverses et les arbitres nous attendent sur le terrain parce qu'on est Turc ». Un autre joueur constate qu'il est souvent difficile de jouer au football dans certains villages allemands. Selon lui, « les Allemands nous voient comme des étrangers, mais nous nous voyons comme des Allemands ! ». A l'occasion de rencontres de football, les joueurs français ou allemands issus de l'immigration turque redeviennent des « étrangers ». Pour ce joueur du TGB Lahr, « quand les équipes allemandes jouent au football contre nous, c'est comme un sport national pour eux, comme si c'était l'Allemagne contre la Turquie [...]. Nous avons alors des problèmes avec les spectateurs en dehors du terrain ». D'une catégorie

<sup>3</sup> Lors du Mondial de football de 2002, l'envoyé spécial du journal *Le Monde* écrit : « le grand calme des joueurs japonais n'a pas suffi à déstabiliser les Turcs, plus connus pour leur tempérament excessif ». Ou encore : « Les Coréens ont perdu, battus par des Turcs nettement moins brillants qu'eux, mais infiniment plus roublards [...]. Les Turcs, malins, les ont laissés venir, pour mieux les poignarder dans le dos ». Extraits d'article paru dans le journal *Le Monde*, 2 juillet 2002.

juridique (celui qui ne possède pas la nationalité du pays d'accueil), la personne d'origine étrangère peut devenir la « figure » de celui qui n'a pas les qualités attendues de l'*homo nationalis*<sup>1</sup>, qui est différent sur le plan culturel, éthique, religieux. Associée au sentiment identitaire et à l'homogénéité sociale des immigrés turcs, cette discrimination tant sportive qu'ethnique semble aussi avoir contribué au phénomène de regroupement « communautaire » dans le sport. Le sentiment d'exclusion renforce la solidarité interne au groupe et contribue à l'apparition d'un « esprit club » faisant largement référence à la Turquie : affiches d'équipes de football dans les *club houses*, journaux sportifs, échanges verbaux, soirées au club entre familles et amis d'origine turque... Mais, au-delà du référent ethno-culturel, ce style associatif correspond au style même de la « culture ouvrière »<sup>2</sup> : échelles contrôlables de la camaraderie (petits clubs, petites soirées, petit club house), formalisations légères (fonctionnement « à la bonne franquette ») et hiérarchie minimale. On ne fréquente que ceux dont on est proche affectivement, localement, socialement, linguistiquement et culturellement, ceux avec qui il n'est pas besoin de formes. Les stratégies d'ouverture ou de repli associatif s'incarnent ainsi dans les membres du club (et notamment les dirigeants, plus âgés et anciens joueurs) qui ont un passé marqué par une histoire sociale d'émigré. La ville de Bischwiller est à ce titre exemplaire des rapports souvent difficiles entre club historique local né en 1904 (FCB) et club créé plus récemment (1975) par des immigrés turcs (USTB). Si les dirigeants du FCB ont en commun d'être relativement âgés, d'avoir une certaine ancienneté dans leur association et dans la ville et d'être majoritairement alsaciens « de souche », les dirigeants de l'USTB ont en commun d'être plus jeunes (moyenne d'âge de 32 ans), majoritairement Turcs ou Français d'origine turque et occupant des professions d'ouvrier ou d'entrepreneur dans de petites entreprises artisanales (excepté le président,

animateur socioculturel). Or, malgré leur trajectoire sociale ascendante et leurs bons résultats sportifs<sup>3</sup>, ces derniers n'ont toujours pas acquis une reconnaissance symbolique à la hauteur de leur investissement.

Le sport, comme fait social au sens durkheimien, reflète bien la nature des rapports entre immigrés et société d'accueil dans son ensemble. En tant que production discursive socialement légitimée, les sciences sociales contribuent à la formation de nos manières de voir et d'apprécier les faits liés à l'immigration. S'agissant d'appréhender les discriminations, l'univers sportif n'échappe pas aux catégorisations produites par les discours tant savants que médiatiques et politiques<sup>4</sup>. Dans les sciences sociales interprétatives, de nombreux mots clés – « communauté », « citoyenneté », « diversité », « intégration », « dialogue inter-culturel », « discrimination » constituent à la fois des catégories de *pratique* sociale et politique et des catégories d'*analyse* sociale et politique. Par catégories de pratique, Brubaker<sup>5</sup> entend les catégories de l'expérience sociale quotidienne, développées et déployées par les acteurs sociaux ordinaires qui, dans notre cas, interviennent dans le sport (sportifs, éducateurs sportifs, entraîneurs, dirigeants de club, supporters, téléspectateurs...). Ces catégories de pratique se distinguent des catégories utilisées par les socio-analystes, qui se construisent à distance de l'expérience sportive, comme les hommes politiques, les experts scientifiques, les journalistes, les essayistes. S'agissant de la discrimination dans le sport, la liberté à l'égard des catégories de pensée (nationales, savantes, médiatiques, politiques) ne se conquiert qu'au prix d'un effort pour rendre explicites les problématiques obligées à propos des « vertus intégratrices » ou du « dialogue interculturel » par le sport.

<sup>3</sup> Depuis leur naissance, les deux « clubs Turcs » n'ont cessé de progresser dans leur championnat départemental respectif, occupant actuellement une position de *challenger* dans l'espace du football local.

<sup>4</sup> Voir Gasparini William (dir.), « L'intégration par le sport ? », *Sociétés contemporaines*, n°69, mars 2008.

<sup>5</sup> Brubaker Rogers, « Au-delà de l'"identité" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°139, 2001, pp. 66-85.

<sup>1</sup> Balibar Etienne, *Nous, citoyens d'Europe ?*, Paris, La découverte, 2001.

<sup>2</sup> Gasparini William, « La construction sociale de l'organisation sportive. Champ et engagement associatif », *Revue STAPS*, n°43, 1997, pp. 51-67.